

s'effectuer et une estimation de la contribution de l'installation à la dégradation des milieux peut-être faite. Des informations précises existent et l'impact de l'installation est vraiment évaluée, puisque l'ERS est réalisée d'après des mesures réelles.

Dans le cas du dossier de la SOLEV, qui est une installation existante avec pour certains polluants un non respect des normes, une IEM aurait permis d'obtenir des mesures réelles des polluants sur les sites sensibles (habitations, établissements scolaires) et permis ainsi de rassurer les populations ou, dans le cas contraire, de les protéger par des mesures adaptées (plan de gestion des milieux pollués), et dans tous les cas de bâtir un plan d'actions visant à réduire les émissions par rapport à une réalité du risque sanitaire.

Aussi je ne comprends pas pourquoi dans ce dossier, alors qu'un guide précise la méthode pertinente à utiliser dans le cas d'installation existante (qui plus est ayant des émissions de polluants dépassant les normes en vigueur), l'étude a été réalisée comme pour une nouvelle installation, et présente seulement une modélisation de la dispersion des concentrations en polluants. Je ne comprends pas non plus pourquoi l'autorité environnementale ne mentionne pas l'existence de ce guide dans son avis.

Par ailleurs je suis étonné que l'évaluation des risques sanitaires ne tienne pas compte de l'effet « cocktail » (l'exposition conjuguée à de multiples substances chimiques, démultipliant l'effet toxicologique). Ainsi elle sous-estime sans doute l'impact réel sur la santé et sur l'environnement de l'activité d'une usine émettant différents polluants chimiques, qui viennent s'ajouter aux polluants déjà présents dans l'environnement (agricole, transports, domestiques...).

Peut-être qu'aucune méthode fiable pour évaluer cet effet cocktail n'existe encore aujourd'hui. Si c'est le cas, je le regrette mais il serait à mon sens normal de le préciser dans le dossier au moins par une simple référence vers des sites internet en témoignant (INVS, Ministère, etc...). Ne pas en parler laisse planer le doute. Pour autant cela devrait inciter d'autant plus l'exploitant, et les services de l'Etat dans le cadre de leur mission de contrôle, à faire une évaluation au plus proche de la réalité, en s'appuyant sur des mesures réelles des pollutions sur les sites sensibles et les habitations lorsqu'elles sont possibles.

En conclusion, je regrette qu'aucune mesure réelle sur les sites sensibles n'ait été réalisée par l'exploitant ou les services de l'état, et que ces mesures n'aient été portées à la connaissance du public pour gérer en toute transparence et en bonne intelligence la situation et lever ainsi les doutes qui plane sur le problème de pollution de l'usine. Ce dossier de demande d'autorisation était une bonne occasion pour le faire.

Aussi je souhaite que des mesures réelles des polluants sur les sites sensibles (habitations, écoles...) soient réalisées dès aujourd'hui pour vérifier si la première phase du plan d'actions permet d'atteindre les résultats attendus pour cette phase et permettra d'atteindre fin 2017 les résultats définitifs (et de ce fait respecter les normes).

D'autre part je tiens à préciser que dans le cas de la SOLEV, l'exigence que je peux avoir sur la méthode dans le cadre de ce dossier et sur le respect des normes pour le fonctionnement de l'usine, n'est pas à opposer avec mon souhait de voir se maintenir une dynamique d'emploi sur le territoire de Martel, et je sais que la SOLEV y a un rôle important à jouer. En 2016, il est du devoir de tous les acteurs du territoire d'œuvrer pour un développement respectueux de l'environnement et de la santé. Et que ce soit dans l'agriculture, dans l'industrie ou dans d'autres domaines encore, des solutions pour concilier les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et démocratiques existent depuis presque 30 ans au travers des approches que proposent le développement durable, comme des méthodologies, des labels, ou des démarches Qualité.

En espérant que mon avis sera pris en compte, je vous remercie pour sa lecture.

Très cordialement,

Yves BRUEL